



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 57 - Projet Urbain des Prés de Vaux - Ancienne usine A de la Rhodiacéta - Aménagement du cœur de parc - Information du Conseil Municipal - Demande de subventions

**Projet Urbain des Prés de Vaux  
Ancienne usine A de la Rhodiacéta  
Aménagement du cœur de parc  
Information du Conseil Municipal  
Demandes de subventions**

**Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime

Par délibération du 8 décembre 2011, la Ville de Besançon arrête le projet urbain et engageait la procédure de demande de déclaration d'utilité publique du Projet Urbain des Prés de Vaux.

A l'issue de la procédure, par arrêté du 17 juin 2013, le Préfet déclarait d'utilité publique le projet urbain des Prés de Vaux au profit de la Ville de Besançon. Cette décision permettait à la commune d'obtenir, le 6 août 2013, une ordonnance d'expropriation déclarant expropriés les biens situés sur l'ancienne usine A de la Rhodiacéta.

Dans le même temps, la Ville engageait des négociations amiables avec les différents propriétaires.

Suite aux acquisitions amiables et à la procédure d'expropriation, la commune a pu prendre pleine possession des lieux en mai 2015.

Depuis cette date, la Ville de Besançon a entrepris une série d'investigations complémentaires (scans 3D, diagnostics structure, ateliers paysages, diagnostic des sols...) afin de mettre au point le programme des déconstructions des anciennes usines A de la Rhodiacéta, constituant la première phase du Projet Urbain des Prés de Vaux.

Ces études de programmation se sont déroulées principalement en 2016. Au terme de ces études de programmation et de la procédure de permis de démolir, les bâtiments qui seront conservés sont :

- les anciens bureaux de Chardonnet de 1890 et dans la continuité le long de la place Guyon, le bâtiment de 1905, ancien familistère des soieries de Chardonnet, transformé en bureaux dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle,

- la Grande Galerie, et notamment les bâtiments TF1, NF1 et NF2 construits entre 1954 et 1956, site emblématique abritant le process de polycontinue, et l'organisation en 4 x 8, présentant des menuiseries béton originales,

- le château d'eau et le transbordeur, comme éléments bâtis complémentaires au sein du futur cœur de parc.

Parallèlement une expertise amiante a donné lieu à de nombreuses investigations pour calibrer au mieux les prestations requises dans le cadre des déconstructions, conformément aux préconisations de l'inspection du travail.

Par délibération du 9 mars 2017, la Ville de Besançon informait le Conseil Municipal et autorisait le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des premières subventions auprès de ses partenaires.

Le chantier de déconstruction est actuellement en cours et devrait se clore fin 2018.

Une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc a été lancée et le chantier devrait débuter au terme des déconstructions, début 2019 avec une consultation des entreprises prévue à l'automne 2018.

Le coût total prévisionnel de désamiantage, déconstruction et d'aménagement du cœur de parc des Prés de Vaux est évalué aujourd'hui à environ 6,5 M€ TTC, soit un peu plus de 5,4 M€ HT. Les dépenses seront principalement prélevées sur la ligne de crédit 23.824.2313.0095010A. 30300.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Union Européenne (FEDER)	1 820 159 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	1 191 798 €
- Département du Doubs	585 071 €
- Ville de Besançon	1 851 358 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>5 448 386 €</b>

dont, pour information, deux subventions liées au désamiantage et à la déconstruction du site déjà notifiées par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 511 798 €.

L'ADEME sera également sollicitée au titre du soutien aux démarches environnementales innovantes en matière de gestion des déchets.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- de prendre connaissance du dossier présenté,**

**- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de l'Union Européenne, de l'ADEME et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON (2) et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Rapport adopté à l'unanimité

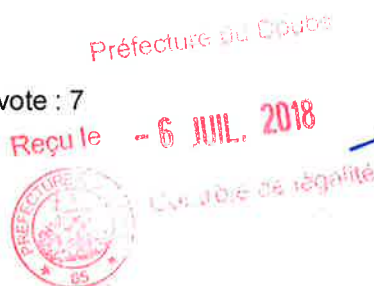
Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

